



COMPTE-RENDU
de la réunion du conseil municipal
du 24 septembre 2020

ORDRE DU JOUR

- 1) **Administration Générale** : Élection Secrétaire de séance,
- 2) **Administration Générale** : Approbation des procès-verbaux des 10 et 30 juillet 2020,
- 3) **Administration Générale** : Retrait de la délibération 5 du 25 juin 2020,
- 4) **Finances** : Virement de crédit
- 5) **Finances** : Demande de prêt M49,
- 6) **Finances** : Convention ADICA pour l'ENT ONE
- 7) **Finances** : Demande de subvention API,
- 8) **Finances** : Demande de subvention APV,
- 9) **Finances** : Retard de loyer, mise en place d'une procédure.

Questions diverses

ETAIENT PRESENTS :

MM. PORTAS Jacques – FORET Pascal – VIOT Hugues – GROSJEAN Roger - MAILLARD Cédric – TEMPESTINI Serge.

Mmes ALEXANDRE Monique – PETIT Franciane – BONNETIER Paulette – LEVANDOWSKI Martine.

ETAIENT REPRESENTES :

MEY James par Jacques PORTAS

JUMEAUX Astrid par Hugues VIOT

ETAIENT ABSENTS :

PIERRET Fabrice – GAUDET Stéphanie - SALENGROS Martine

XXXXXXXXXXXXXX

La séance est ouverte à 18 heures 35.

Monsieur le Maire propose d'ajouter trois délibérations à l'ordre du jour :

- Finances : Demande de subvention DETR,
- Finances : Retard de loyer,
- Finances : Vente d'une guirlande lumineuse.

A l'unanimité les membres du conseil municipal acceptent de modifier l'ordre du jour.

Affaire 1 - Administration Générale : Élection du secrétaire de séance.

Monsieur Pascal FORET est élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.

Affaire 2 : Administration Générale : Approbation des procès-verbaux des 10 et 30 juillet 2020

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent et signent les procès-verbaux des 10 et 30 juillet 2020.

Affaire 3 : Administration Générale : Retrait de la délibération 5 du 25 juin 2020

Conformément au courrier de la Préfecture en date du 7 septembre 2020, les membres du conseil municipal décident de procéder au retrait de la délibération 5 du 25 juin 2020 concernant le renouvellement du conseil d'administration du CCAS.

Affaire 4 : Finances : Virements de crédit

Les membres du conseil municipal valident les virements de crédits comme suit :

M14 : Dépenses d'investissement

- Compte 2183 : - 337.56 €
- Compte 10226 : + 337.56 €

M49 : Dépenses d'investissement

- Compte 2315 : - 7 000 €
- Compte 2158 : + 7 000 €

Affaire 5 : Finances : Demande de prêt M49

Pour les besoins de financement des travaux d'assainissement de la rue Louis Lavère, les membres du conseil municipal décident de recourir à un emprunt d'un montant de 150 000,00 EUR sur une durée de 20 ans au taux de 0.92 %.

Affaire 6 : Finances : Convention ADICA pour l'ENT One

L'ADICA, constituée en centrale d'achat, permet aux collectivités de l'Aisne exerçant la compétence scolaire sur le 1^{er} degré, de bénéficier du marché régional d'Environnement Numérique de Travail et de déployer « One » dans leurs écoles.

Il s'agit d'une plate-forme numérique pédagogique qui permet aux instituteurs et parents d'élèves d'échanger en toute sécurité.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal, autorisent Monsieur le Maire à signer la convention de prestation avec l'ADICA pour le déploiement de l'ENT Régional et choisissent de prendre l'option « application mobile ».

Affaire 7 : Finances : demande de subvention – Fondations à l'école Nelly Fortez – API

Monsieur le maire rappelle l'affaire 10 du conseil municipal en date du 22 janvier 2020 sollicitant le Conseil Départemental pour l'attribution d'une subvention au titre de l'Aisne Partenariat Investissement, à hauteur de 25 % du montant HT des travaux de réalisation des fondations à l'école Nelly Fortez estimés à la somme de 18 524.00 € HT.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal décident de maintenir ce projet dans les mêmes conditions. Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal 2021.

Affaire 8 : Finances : demande de subvention – Installation d'une alarme à la mairie - API

L'installation d'une alarme anti-intrusion à la mairie, ainsi que de détecteurs de fumée dans les locaux à risque, permettrait de réduire tout risque de sinistre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite le Conseil Départemental pour l'attribution d'une subvention dans le cadre du dispositif Aisne Partenariat Investissement, programmation 2021 à hauteur de 30 % du montant HT des travaux pour la mise en place d'alarme à la mairie, estimés à la somme de 13 217.36 € HT.

Affaire 9 : Finances : demande de subvention – Travaux d'assainissement rue Henri Leguay - API

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite le Conseil Départemental pour l'attribution d'une subvention dans le cadre du dispositif Aisne Partenariat Investissement, programmation 2021 à hauteur de 20 % du montant HT des travaux d'assainissement rue Henri Leguay, estimés à la somme de 32 250.00€ HT.

Affaire 10 : Finances : demande de subvention – Assainissement rue Thévenot - API

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite le Conseil Départemental pour l'attribution d'une subvention dans le cadre du dispositif Aisne Partenariat Investissement, programmation 2021 à hauteur de 20 % du montant HT des travaux d'assainissement dans la rue Thévenot, estimés à la somme de 85 490.00€ HT.

Affaire 11 : Finances : demande de subvention – Création d'un réseau pluvial rue Thévenot - API

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite le Conseil Départemental pour l'attribution d'une subvention dans le cadre du dispositif Aisne Partenariat Investissement, programmation 2021 à hauteur de 20 % du montant HT des travaux pour la création de réseau pour le pluvial dans la rue Thévenot, estimés à la somme de 21 920.00€ HT.

Affaire 12 : Finances : demande de subvention – Alarmes Mairie – DETR

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal, sollicitent l'Etat pour l'attribution d'une subvention dans le cadre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux, programmation 2021 à hauteur de 50 % du montant HT pour la mise en place d'alarmes anti-intrusion et incendie à la mairie, estimés à la somme 13 217.36 € HT.

Affaire 13 : Finances : demande de subvention – Remplacement de la toiture à l'école Nelly FORTEZ - DSIL

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal, sollicitent l'Etat pour l'attribution d'une subvention dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, programmation 2021 à hauteur de 35 % du montant HT pour les travaux de remplacement de la toiture l'école Nelly Fortez, estimés à la somme 41 187.65 € HT.

Affaire 14 : Finances : demande de subvention – Assainissement rue Henri Leguay - DSIL

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal, sollicitent l'Etat pour l'attribution d'une subvention dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, programmation 2021 à hauteur de 60 % du montant HT pour les travaux d'assainissement rue Henri Leguay, estimés à la somme 32 250 € HT.

Affaire 15 : Finances : demande de subvention – Assainissement rue Thévenot - DSIL

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal, sollicitent l'Etat pour l'attribution d'une subvention dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, programmation 2021 à hauteur de 60 % du montant HT pour les travaux d'assainissement rue Thévenot, estimés à la somme 85 490 € HT.

Affaire 16 : Finances : demande de subvention – Création de réseau pluvial rue Thévenot - DSIL

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal, sollicitent l'Etat pour l'attribution d'une subvention dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, programmation 2021 à hauteur de 60 % du montant HT pour les travaux de création de réseau pluvial rue Thévenot, estimés à la somme 21 920 € HT

Affaire 17 : Finances : demande de subvention – Rue du cimetière – APV

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal, sollicitent le conseil Départemental pour l'attribution d'une subvention dans le cadre du programme Aisne Partenariat Voirie 2021, à hauteur de 41 % du montant HT pour les travaux de voirie rue du cimetière, estimés à la somme 97 130.00 € HT.

Affaire 18 : Finances : Loyer impayés

Plusieurs des locataires n'ont pas réglé leurs loyers depuis plusieurs mois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- ↳ dans un premier temps, de relancer les locataires,
- ↳ dans un second temps, d'engager une procédure à l'encontre des locataires qui n'auraient pas réglé leurs loyers après la relance,
- ↳ de faire appel à un huissier de justice,
- ↳ d'autoriser, Monsieur le Maire, à signer toutes pièces relatives cette décision.

Affaire 19 : Finances : Vente de guirlande lumineuse

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de mettre en vente la guirlande lumineuse, en forme de rideau, pour un montant minimum de 400.00 euros.

Questions diverses

Un courrier devra être adressé à tous les locataires pour obtenir leur attestation d'assurance.

Pour répondre à une demande, il faudrait étudier un projet d'aire de jeux pour les petits,

Le cout de la pompe du château d'eau s'élève à 4 600 euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

Le Maire,



[Signature]
Jacques PORTAS